**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**43E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DU LUXEMBOURG**

*Le 4 mai 2023*

**Prononcée par :**

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation du Luxembourg et la remercie pour la présentation de son rapport national au titre du quatrième cycle de l’Examen périodique universel.

Nous nous félicitons de la ratification par le Gouvernement luxembourgeois, de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en avril 2022.

Nous saluons la modification du Code pénal afin de prendre en compte l’infraction spécifique des mutilations génitales féminines par le nouvel article 409 bis.

Malgré ces développements positifs, le Burkina Faso demeure préoccupé par de nombreux défis qui persistent en matière de promotion et de protection des droits de l’homme.

Dans un esprit de dialogue constructif, nous recommandons au Luxembourg :

1. de prendre des mesures efficaces, y compris des mesures spéciales, pour lutter contre le racisme et toutes les formes de discrimination à l’égard des personnes d’ascendance africaine;
2. d’accélérer l’adoption d’une stratégie nationale relative aux mutilations génitales féminines et poursuivre ses efforts de sensibilisation auprès des communautés à risque.

Le Burkina Faso souhaite plein succès au Luxembourg dans le cadre de son EPU.

**Je vous remercie.**